

## Règlement

- 1- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et accompagné du paiement en chèque à l'ordre du Club Sportif de Waldhambach avant le 20.03.2026
- 2- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.
- 3- Les stands de boissons et de denrées alimentaires sont exclus (réservés aux organisateurs).
- 4- La vente d'armes blanches ou à percussions est prohibée. L'introduction de substances nocives et/ou explosives est INTERDITE dans le périmètre du marché.
- 5- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 6- Les horaires d'ouverture sont de 06h00 à 08h00 pour l'installation des stands. Passé ce délai, l'association peut utiliser l'emplacement à sa guise.
- 7- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non- occupation.
- 8- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- 9- Le prix au mètre linéaire est de 2,50 euros pour le stand (avec un minimum de 5 ml) un emplacement pour le véhicule est assuré derrière le stand

En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice est seule juge et peut procéder à l'exclusion.

## Règlement déposé à la mairie de WALDHAMBACH

Talon d'inscription à retourner à :

Monsieur Staebler Stéphane 6, rue de la Libération 67430 WALDHAMBACH , Tél. : 06.82.50.76.77

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nature du stand :  Brocs  Vêtements  Autres :.....

Nombre de mètres à réserver : .....(avec un minimum de 5 mètres)

Ci-joint un chèque de .....Euros à l'ordre du Club Sportif de Waldhambach

N° de carte d'identité : ..... Date de délivrance : .....

Lieu de délivrance : .....

Nota : Toute personne n'ayant pas joint le règlement à la réservation ne sera pas prise en compte .

Merci de votre compréhension .